

DIRECTIVES AUX PARTICIPANTS

1. Accès – Parking - Entrée

Depuis la gare de Lausanne utiliser le métro M2 jusqu'à Ouchy-Olympique et ensuite le Bus N° 24 jusqu'au Stade de Coubertin. Les automobilistes prennent la sortie Lausanne-Sud et suivent les panneaux Lausanne-Vidy (direction Ouchy, puis stade Pierre de Coubertin). Les participant(e)s utiliseront les places de parc publiques.

L'entrée est limitée durant toute la compétition, selon le Plan COVID-19, documents séparés.

2. Vestiaires

Les vestiaires pour les athlètes se trouvent dans le stade. Prière de suivre les panneaux à l'entrée du stade.

3. Dossards/Licences

La distribution des dossards et la « **Chambre d'appel** » se trouvent à l'entrée du stade. Prière de vous tenir aux plans officiels dans ce programme et aux panneaux d'affichage.

Heures d'ouverture:	Samedi	dès 08:00 heures
	Dimanche	dès 07:15 heures

Tous les participant(e)s doivent être en possession d'une LICENCE SWISS ATHLETIC valable pour 2020. Les dossards seront portés sans être pliés et de manière lisible sur le buste. Pour les sauts en hauteur et à la perche, le dossard pourra être porté sur le buste ou dans le dos. Pour les courses un numéro supplémentaire sera remis lors du départ. Celui-ci devra être porté sur le côté droit du short.

4. Appel **ATTENTION – Appel Electronique pour différentes les disciplines U18M / 400 – 400 Haies & 1500** à rizvanabono@swiss-athletics.ch (délai mercredi soir 02.09.2020 – 24h00)

Publication de la décision Jeudi 03.09.2020

Tous les participant(e)s ou (leur représentant) devront se présenter à la **chambre d'appel** 60 min. (**90 min. pour la Perche**) avant le début de la compétition de leur discipline (sur les panneaux près de l'entrée) pour y faire une croix sur chacune des listes de discipline sur lesquelles ils figurent. Ensuite pour les compétitions des courses les séries seront constituées et les couloirs tirés au sort. Les concurrent(e)s n'ayant pas cochés les listes se verront exclu(e)s de la discipline. Les athlètes qualifié(e)s pour une demi-finale ou une finale ne se présenteront plus à la chambre d'appel mais se rendront directement à la **Callroom (place de rassemblement)** (selon chiffre 6). Selon le RO, les concurrent(e)s qui ne se seront pas excusés, se verront exclus des autres disciplines.

Renoncement et repêchage :

- Si le tour suivant à lieu le même jour**
Les concurrents/es qui pour une raison quelconque ne disputent pas une demi-finale ou finale s'annoncent au plus tard 60 min. avant le début du prochain tour au bureau des calculs.
- Si le tour suivant à lieu le lendemain**
Si un athlète renonce à la finale, il s'annonce au plus 30 min. après la demi-finale au bureau des calculs.

Les compositions des finales seront publiées sur Internet et affichées sur les panneaux d'affichage.

5. Echauffement

L'échauffement pour les courses, les sauts et les lancers se fera seulement sur les emplacements prévus à cet effet.

Sur l'emplacement de concours les sauts et les lancers préparatoires seront effectués selon le règlement IAAF.

6. Rassemblement pour la compétition

Les participant(e)s **ou son représentant, si en compétition uniquement**, se réuniront à la **Callroom (place de rassemblement)** avant toutes les compétitions (éliminatoires, demi-finales, finales) selon les horaires suivants :

- **60 minutes avant l'heure du concours pour le saut à la perche.** Les sauts d'essai se dérouleront immédiatement après sur l'emplacement du concours.
- **45 minutes** avant l'heure du concours pour les sauts longueur, triple & hauteur. Les sauts d'essai se dérouleront immédiatement après sur l'emplacement du concours.
- **45 minutes** avant l'heure du concours pour les lancers. Les lancers d'essai se dérouleront immédiatement après sur l'emplacement du concours.
- **25 minutes** avant l'heure du départ pour les courses.

Les athlètes seront amené(e)s en groupe à l'emplacement de compétition. Aucun déplacement individuel ne sera toléré.

Attention : L'athlète qui ne se présente pas à l'heure au Callroom sera exclu de la compétition dans la discipline correspondante.

L'athlète engagé dans une autre discipline au moment du rassemblement au Callroom, peut se faire représenter.

7. Temps de concentration

1 minute par essai (selon IAAF).

8. Utilisation des engins personnels

Les engins personnels suivant peuvent être utilisés :

Perches, disques, javelots, poids et marteaux. Les engins doivent être présentés au contrôle des engins (Contrôle des engins, derrière le départ du 100m) au plus tard **une heure** avant le début du concours. Uniquement les engins personnels contrôlés et marqués par l'organisateur pourront être utilisés. Ils seront amenés sur place par les organisateurs.

9. Personnes autorisées sur les emplacements

Sur les emplacements de compétitions il ne sera toléré ni entraîneurs, ni accompagnants ou autres représentants des clubs. Le non-respect de cette directive pourra entraîner la disqualification de l'athlète.

10. Retrait des emplacements de compétition

Après les éliminatoires et les demi-finales les participant(e)s quitteront l'emplacement de compétition en groupe. Ceci est également valable pour les disciplines techniques au terme des trois premiers essais éliminatoires (selon IAAF).

11. Prescription pour la tenue

Les concurrent(e)s doivent disputer les compétitions avec la tenue officielle de leur club. Si un club ne possède pas de tenue officielle ou que celle-ci n'est pas utilisable pour des raisons diverses, les concurrent(e)s doivent porter une tenue neutre et sans inscription. Cette prescription est également valable pour la cérémonie protocolaire.

Précision importante pour tous/toutes les athlètes RÈGLE IAAF 144.3b

La possession ou l'utilisation de caméscopes, magnétophones, radios, lecteurs cassettes ou CD, MP3, téléphones portables ou tout appareil similaire dans la zone de compétition est interdite.

12. Publicité sur la tenue

Lorsqu'un club a conclu un contrat de sponsoring, ses athlètes ont le droit de porter une inscription sur la tenue de compétition et le survêtement pour autant que ce contrat de sponsoring soit agréé par Swiss Athletics. Les athlètes ne doivent pas porter d'autres publicités sur eux/elles que celle admise par Swiss Athletics de façon réglementaire et ceci durant le temps où ils sont sur l'emplacement de compétition (selon RO).

13. Distinctions

Le premier reçoit l'insigne de Champion Suisse 2020 et les trois premiers/premières classé(e)s par disciplines recevront une médaille. Si moins de trois athlètes commencent l'épreuve, le titre de CS n'est pas décerné.

14. Cérémonies protocolaires

Les cérémonies protocolaires auront lieu directement après la finale. Les trois premiers/premières classé(e)s de chaque discipline se rendront directement à l'endroit prévu à cet effet. La cérémonie protocolaire se fera dans la tenue de compétition ou en survêtement du club (selon RO).

15. Contrôle doping

Au cours de ces championnats des contrôles peuvent être effectués.

16. Samaritains

Un poste de samaritains se trouve sur l'emplacement de compétition, derrière le départ du 100 mètres.

17. Assurances

L'assurance couvrant les accidents, vols etc...sont l'affaire des participant(e)s. L'organisateur et Swiss Athletics déclinent toute responsabilité.